

Gilbert Musy

## Traduire en Suisse

Pourquoi diable pratiquerait-on la traduction littéraire dans un pays qui, de notoriété publique, parle quatre langues ? Bonne question, comme disent les politiciens. Peut-être bien que le pays – s’il parle – parle quatre langues ; ses habitants en tout cas n’ont pas des compétences aussi étendues. Certes, à l’instar des autres écoliers européens, les petits Suisses ingurgitent à l’école des doses variables de langues étrangères, en tête desquelles figure, pour l’instant encore, une des autres langues nationales, mais de là à prétendre les parler...

Donc, en règle générale, les Suisses parlent une langue, la leur. Ainsi, sur cent Suisses, environ 74 parlent l’allemand, 21 le français et 4 l’italien (le dernier, qui parle romanche, est nécessairement au moins bilingue, tant la diffusion de sa langue maternelle est restreinte). En outre, la plupart des Suisses baragouinent tant bien que mal une première langue étrangère, généralement le français ou l’allemand, et un peu moins mal une deuxième langue étrangère, presque toujours l’anglais. Il s’ensuit que tous les actes officiels émanant du gouvernement fédéral sont publiés en trois, voire en quatre langues. Une mécanique lourde, un beau marché pour la traduction. Rien de très neuf pour des Européens toutefois, qui savent que les choses sont encore légèrement plus complexes à Bruxelles. De plus, ça ne concerne guère la traduction littéraire, en apparence.

En apparence, car, s’il est impérieux que chaque citoyen puisse avoir accès aux documents officiels de son pays dans sa langue, il serait souhaitable qu’il puisse aussi avoir accès aux productions culturelles de son pays. S’agissant de peinture ou de musique, de sculpture ou de danse, l’affaire ne fait en principe pas problème. S’agissant de littérature non plus, à condition qu’on veuille bien la traduire.

La bonne volonté existe incontestablement. Mais elle ne suffit pas vraiment. Il faut également, c'est bien connu, quelques aides. Surtout que nos éditeurs agissent dans un champ très restreint, les marchés français, belge, canadien et africains leur étant pratiquement fermés (quelques éléments d'explication sur les causes de cette situation pour le moins inattendue dans une époque vendue au libre-échange pourraient constituer la substance d'un autre article). Or si personne ne sera surpris d'apprendre que le nombre des francophones de Suisse est cinquante fois plus petit que celui des francophones de France, il vous étonnera peut-être quand même de savoir qu'il est aussi quatre fois plus petit que celui du Québec et trois fois que celui de Belgique. Ne parlons pas des francophones africains. Certes, ils sont nombreux, mais leur situation, à tous égards, est hélas infiniment plus mauvaise que la vôtre ou que la nôtre : en comparaison, nous vivons tous au paradis (économique).

Dans ces circonstances, est-ce bien raisonnable de vouloir publier des traductions sur le marché de Suisse romande ? Oui, pour les raisons politiques qu'on a vues. Oui, parce que si ce marché est très restreint, il est passablement actif. Les Suisses sont champions européens du nombre de livres per capita acquis par an. Toutefois, il n'existe pas l'ombre d'une protection quelconque pour la production autonome. Toute la chaîne du livre est donc inondée de produits – d'origine française dans leur très grande majorité – défendus par les grands diffuseurs qui imposent les rejets des puissants éditeurs parisiens avec une énergie qui n'a de comparable que celle déployée par les majors américaines pour placer leurs films ! Bref, l'édition, en Suisse romande, est un artisanat ; c'est dire qu'elle vous réserve, à l'occasion, de très réjouissantes surprises !

Dans ces circonstances, la traduction littéraire ne saurait évidemment nourrir des bataillons de praticiens ! En théorie, on peut certes travailler pour des éditeurs parisiens ; l'ennui, c'est qu'un café crème, dans le trou de province où je vis, coûte l'équivalent de douze francs français. Ça peut aller, direz-vous. Oui, mais je paie aussi mille six cents francs par mois pour une assurance maladie qui ne couvre pas les soins dentaires et ne participe aux frais de verres optiques que par un forfait ridicule. Comprenez bien : ces mille six cents francs représentent ma cotisation personnelle. Ma femme en paie autant ; pour nos enfants, c'est un peu moins cher. Ne parlons pas des loyers. Donc, et on le savait, s'il est très avantageux de travailler en Suisse (ou pour des entreprises suisses) et de vivre en France, l'inverse n'est guère praticable. Alors ? Eh bien oui, avouons-le : il y a très peu de traducteurs littéraires en Suisse qui pratiquent ce métier à plein temps ou du moins

régulièrement à temps partiel. Ceux qui le font tirent le diable par la queue, même si les tarifs pratiqués semblent très avantageux en comparaison européenne. Voilà, c'est dit. Voyons les détails.

Dans ma spécialité (littérature de langue allemande), il paraît entre quatre et dix titres par an. À cela s'ajoutent zéro, un ou deux ouvrages traduits de l'italien, très occasionnellement un livre traduit du romanche. Or je traduis moi-même trois à quatre œuvres par an (parfois du théâtre qui n'est pas nécessairement publié sous forme de volume). Et les autres titres sont traduits par une poignée de collègues dont l'activité principale porte sur la traduction d'ouvrages à caractère historique ou sociologique, qui sont écrivains, ou encore qui travaillent dans le journalisme ou l'édition. Cette situation, dans l'ensemble, pourrait presque sembler satisfaisante : un petit nombre de personnes supposées compétentes s'occupent d'un petit nombre de livres supposés intéressants à des tarifs raisonnables ! Pour en finir tout de suite avec l'illusion sur les tarifs : s'il est vrai que les traductions subventionnées (et vous l'avez compris maintenant, elles le sont pratiquement toutes) nous sont payées l'équivalent de cent soixante francs français la page standard suisse (1 800 signes, ce qui correspond à cent trente trois francs la page standard française de 1 500 signes), ce tarif n'a pas changé depuis quinze ans ! Or si l'inflation est un peu stabilisée depuis que sévit ce que les actionnaires appellent « la crise », ces cent soixante francs n'en ont pas moins perdu un bon tiers de leur valeur depuis 1980.

Mais il y a d'autres faces à cette question, et plus satisfaisantes : en dépit de l'intérêt économique médiocre que représente la traduction littéraire (ou peut-être grâce à cela), on a pu voir, au cours des quinze dernières années, se dessiner un mouvement de spécialisation. Alors qu'avant les années 1980, dix livres traduits, c'étaient dix noms de traducteurs différents dont, le plus souvent, on n'avait jamais entendu parler ni n'entendrait plus parler dans cette fonction, il existe actuellement un groupe de praticiens qui se fréquentent, s'apprécient, connaissent les spécialités de chacune et de chacun, font circuler l'information entre eux et auprès des éditeurs, bref un réseau si on veut, ou une mafia si on préfère. Il me plaît de croire que l'association de traducteurs littéraires, à la création de laquelle j'ai participé et dont nous avons été quelques-uns à porter la charge durant plusieurs années avant de nous réunir à une association d'écrivains au sein de laquelle nous constituons une section autonome, il me plaît donc de croire que cette association n'est pas tout à fait étrangère à ce changement.

Cette association compte environ trente membres. Une dizaine d'entre eux traduisent de l'allemand, de l'italien, mais aussi de l'arabe ou du russe en français, une quinzaine de diverses langues, dont le japonais, en

allemand. Nous avons d'emblée décidé qu'il devait s'agir d'une association professionnelle et non d'une amicale. Nous avons donc élaboré un règlement qui exigeait des candidats qu'ils présentent un dossier assez complet – et qui autorisait une commission d'admission à refuser des candidats si elle jugeait leur compétences trop médiocres. Nous n'avons jamais eu à recourir à cet instrument – hautement délicat, personne n'en disconvient. En fait, ce que nous espérions s'est réalisé : sa seule existence a suffi à dissuader les candidatures d'un certain nombre d'inaptes répertoriés et dont nous ne souhaitions pas devenir la caution. Et l'activité de la traduction littéraire, dans le même temps, a connu une modeste émergence publique : la presse mentionne même le nom du traducteur dans la notice de fin de critique qui indique le nom de l'éditeur et le nombre de pages de l'ouvrage. Du moins en Suisse romande, car nos collègues alémaniques, à cet égard, sont moins « gâtés » : qu'on examine la publicité, le volume lui-même ou les critiques dans la presse, la plupart des livres de Garcia Marquez, d'Umberto Eco ou de Philip Roth ont manifestement été écrits en allemand ! Sur ce terrain comme sur bien d'autres, le hinterland culturel sur lequel vivent les diverses communautés linguistiques de Suisse jouent un rôle déterminant. En d'autres termes : merci les Français, pour l'efficace défense et illustration du métier que vous avez entreprise. Quant aux Allemands, pour ce qui est de la reconnaissance publique, il leur reste du chemin à parcourir – et peut-être nos collègues alémaniques pourront-ils les y aider.

Un mot encore (on pourrait bavarder à l'infini, mais on se retrouverait bientôt seul, sans doute), de l'instance qui attribue les aides à la traduction dont il a été beaucoup question : véritable modèle de fédéralisme, la Suisse comporte vingt-six ministères de l'éducation et autant de systèmes scolaires. C'est que l'enseignement, même universitaire – à l'exception des deux Écoles polytechniques fédérales de Lausanne et de Zurich ainsi que d'une Haute école à Saint-Gall –, est de la compétence des cantons. A fortiori la culture, évidemment. Fort bien. Le problème seulement, c'est que les cantons ne sont pas compétents pour les relations internationales. Et qu'ils ont tendance à se désintéresser, en tout cas sur le plan financier, de ce qui ne les concerne pas directement. Il fallait donc quand même prévoir une instance qui veille à la conservation du patrimoine, des langues et des cultures sur le plan fédéral. Mais surtout, elle ne devait pas dépendre directement du gouvernement fédéral : les cantons sont très jaloux de leur autonomie. Pour faire coïncider le carré et le cercle, on a recyclé une institution née avant guerre de la nécessité de défendre « l'esprit suisse » contre la contamination, assez avancée chez certains de nos concitoyens, par les tonitruances des

thuriféraires, au nord du Rhin, d'un « ordre nouveau » et millénaire. Pro Helvetia, la bien nommée, a-t-elle sauvé la Suisse des menaces totalitaires ? Difficile à dire. Dans sa fonction nouvelle de Fondation suisse pour la culture en tout cas, elle dispose d'un budget qui avoisine les cent millions de francs français pour soutenir la création et la diffusion artistiques dans tous les domaines, en Suisse et à l'étranger. C'est pas mal d'argent, c'est bien trop peu évidemment pour satisfaire les besoins des arts plastiques, du cinéma, de la musique, du théâtre, de la danse, de la littérature, des sciences humaines, des arts et traditions populaires, de l'accueil et des échanges avec l'étranger, de l'éducation des adultes, de la présence culturelle suisse à l'étranger, des échanges culturels sud-nord et est-ouest, du Centre culturel suisse de Paris ainsi que des antennes culturelles suisses à Milan, au Caire ou encore, toute nouvelle, à Budapest. Mais si vous avez un projet qui vous tient à cœur, essayez tout de même, on ne sait jamais : Pro Helvetia, Fondation suisse pour la culture, Hirschengraben 22, CH-8024 Zurich. Voilà, et ce sera tout pour cette fois.